

**CERTIFICAT POUR LES APPLICATEURS ET LES DISTRIBUTEURS  
DE PRODUITS ANTIPARASITAIRES A USAGE AGRICOLE  
ET PRODUITS ASSIMILES**

La Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt de la région Ile de France

vu le Code du Travail, livres I et IX,

vu le Code Rural, livre VIII,

vu la loi n° 92-533 du 17 Juin 1992 relative à la distribution et à l'application par des prestataires de services de produits antiparasitaires à usage agricole et produits assimilés,

vu le Décret n° 94-863 du 5 Octobre 1994, portant application de la loi n° 92-533 du 17 Juin 1992, fixant les modalités relatives au certificat pour les applicateurs et distributeurs de produits antiparasitaires à usage agricole et produits assimilés,

vu l'arrêté du 13 Mars 1995, modifié par l'arrêté du 17 Juin 1996, par l'arrêté du 20 Mai 1997, par l'arrêté du 26 Octobre 1998

vu les procès-verbaux établis par le jury,

délivre le présent certificat, pour une durée de 5 ans à partir du 15 juin 2004, à :

**LEFEBVRE Daniel**

**Né(e) le : 08/07/1967 à : BOULOGNE BILLANCOURT HAUTS DE SEINE**

**N° enregistrement : 04KX50000-0409**

Fait à Cachan, le 02/07/2004

PO/ la Directrice Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de la région Ile de France

Le Chef du Service Régional de la Formation et du Développement